

# GRILLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROJET DE STRUCTURE CONVENTIONNEE

① Un projet est indispensable en complément de la convention signée avec l'Inspection Académique.

② Ce projet doit pouvoir servir

- d'information sur les prestations que l'association peut offrir en accord avec la réglementation E.N.;
- de cadre pour la construction de son projet de sortie (qui peut être élaboré en concertation avec vous) si vous le joignez à votre courrier à destination des enseignants.

③ Le projet éducatif doit comporter:

- **les intentions éducatives (générales) de votre équipe ;**
- **la liste des activités que vous proposez et qui servent les intentions éducatives (liste exhaustive et précise) ;**
- **les objectifs (plus précis : techniques, physiologiques, culturels...) correspondant aux activités ;**
- **les lieux de pratique (au moins les zones, les vallées si ce n'est le site précis) ;**
- **la liste des intervenants qui encadreront les activités ;**
- **la date de sa rédaction (même s'il reste identique pour quelques années...).**

④ Vous devez différencier ce projet destiné aux écoles primaires publiques, de toute autre proposition pour les collèges et lycées ou colonies de vacances: la réglementation applicable n'est pas la même!

***NB.** Les activités autorisées pour l'enseignement privé dépendent du directeur de l'établissement.*

⑤ Ce document doit être cohérent avec l'intitulé de la convention et les qualifications des personnes agréées.